

# FONDS DE PÊCHE LE LONG DES CÔTES DE LA REPUBLIQUE DU GABON

En Janvier 1960, sur la demande du gouvernement de la République du Gabon, le Centre d'Océanographie de Pointe-Noire mettait à l'étude un projet de campagne océanographique le long des côtes gabonaises. A la suite d'entretiens entre l'ORSTOM et les autorités gabonaises au sujet des modalités d'exécution des travaux et de financement de la campagne, il fut convenu qu'une prospection des fonds chalutables couvrant la totalité du plateau continental entre la Guinée Espagnole et Sette-Cama serait confiée au Centre d'Océanographie et des Pêches de Pointe-Noire. Un projet de convention était rédigé et soumis à l'approbation des deux parties en présence : le Gouvernement de la République du Gabon d'une part et l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer d'autre part. Aux termes de cette convention, il était entendu que le Centre d'Océanographie mettrait à la disposition du Gouvernement de la République du Gabon, le chalutier "OMBANGO" bateau de recherches du Centre de Pointe-Noire, avec son équipement, son équipage et le personnel scientifique nécessaire à la bonne marche de l'opération.

La convention prévoyait la mise en route des travaux dans le courant de la deuxième quinzaine d'avril. Un retard imprévisible, causé par la mise hors d'état de l'un des sondeurs du navire, obligeait le Centre d'Océanographie à reporter la campagne à la deuxième quinzaine du mois de juin.

Parti le 14 juin de Pointe-Noire, et après avoir fait une étude de la biomasse entre Pointe-Noire, Annobon et Libreville, le navire de recherches "OMBANGO" arrivait le 22 juin à Libreville.

La campagne de prospection devait durer un peu plus d'un mois : du 24 juin au 27 juillet 1960. Le personnel embarqué comprenait, outre l'équipage placé sous le commandement du Capitaine de Pêches Pierre BENARD, le personnel scientifique suivant : MM. ROSSIGNOL Chef de Mission, J. BLACHE et R. REPELIN, tous trois océanographes biologistes du Centre de Pointe-Noire.

Le programme de travail était conditionné par le souci de fournir des renseignements directement utilisables par un pêcheur ou une société de pêche intéressée par l'exploitation des fonds de cette région. Ces renseignements sont de trois ordres :

1. Nature des fonds, situation et délimitation des zones chalutables.
2. Composition du stock-poissons peuplant ces fonds - Espèces pêchées.
3. Richesse de ces fonds - Importance du stock.

## Travaux effectués

La campagne de prospection des fonds en vue de leur utilisation comporta deux phases :

1. une phase d'exploration topographique aboutissant à l'établissement d'une carte précise des fonds, comprenant non seulement leur bathymétrie mais encore leur nature, l'importance et la situation exacte des obstacles rocheux, la situation exacte des zones saines, aptes à être chalutées.
2. une phase de reconnaissance des zones saines, permettant une estimation de la nature et de l'importance du peuplement piscicole, ainsi qu'une vérification de la sécurité des fonds pour l'utilisation future des engins industriels.

Pour des raisons de ravitaillement en combustible, en eau, en glace et la nécessité, pour ce faire, de se baser sur un port, la campagne fut divisée en 2 parties : la première basée sur Libreville, la seconde sur Port-Gentil.

I. Prospection Nord - Base Libreville ( de la frontière de la Guinée Espagnole, Cocobeach, Baie de Corisco au Cap Lopez ).

La prospection proprement dite commença le 25 juin 1960 et se termina le 3 juillet au soir.

Première phase d'exploration topographique : du 25 juin à 6 h. au 26 juin à 21 h. zone Nord de l'estuaire. Base de départ : bouée de base de l'estuaire.

Lignes de sonde : 5 radiales (AB, CD, EF, GH, IJ) entre la côte (fonds 15 à 20 m.) et les accores du plateau continental (fonds de 300 à 500 m.), et 4 transversales (BC, DA, FG, HI).

Le parcours des radiales et des transversales a été effectué en veille sondeur continue ; pour chaque dénivellation de 5 m., l'heure a été notée et tous les accidents du fond également. Connaissant la vitesse du bateau, les bases de départ des radiales, les points de correction effectués chaque jour, il est facile de reporter sur la carte, les moindres accidents repérés et, par analyse des différentes radiales, de tracer exactement la topographie des fonds.

Première phase de chalutage des fonds prospectés : du 27 juin à 6 h. au 28 juin à 19 h. Huit traits de chalut furent effectués, de 2 heures chacun, sur les fonds de 30, 50 et 70 mètres, sans accidents ni difficultés.

Deuxième phase d'exploration topographique : le 29 juin de 7 h. à 20 h. Base de départ : Travers du Cap Estéirias.

Lignes de sonde : 2 radiales (LM, NO), 1 transversale (KL) et 1 diagonale (OP).

Deuxième phase de chalutage des fonds prospectés : du 30 juin à 7 h. au 3 juillet à 20 h.

Quinze traits de chalut de 2 heures sur les fonds de 30, 40, 50 et 65 mètres, sans accidents ni difficultés notables, sauf en baie de Corisco, où les fonds de vase très molle gênèrent considérablement le déploiement du chalut et l'ouverture des panneaux sur le fond.

II. Prospection Sud - Base Port-Gentil ( du Cap Lopez à la Pointe Panga ).

La prospection proprement dite commença le 9 juillet 1960 au matin et se termina le 17 juillet au soir pour la première partie, du Cap Lopez à Fernan Vaz d'une part, de Port-Gentil à la Pointe Pongara d'autre part.

Première phase d'exploration topographique : du 9 juillet à 6 h. au 12 juillet à 21 h. Sud, du Cap Lopez. Base de départ : Animba.

Lignes de sonde : 11 radiales (ab, cd, ef, gh, ij, kl, mn, op, qr, st, uv) des fonds de 15 m. aux accores, et 10 transversales (bc, de, eg, hi, jk, lm, no, pq, rs, t) des fonds de 15 m. aux accores.

Première phase de chalutage des fonds prospectés : du 13 juillet à 7 h. au 16 juillet à 18 h.

Quinze traits de chalut de 2 heures sur les fonds de 20, 30, 40, 70, 80, 110 et 150 m. furent effectués sans autre incident que l'aile gauche du chalut déchirée sur une grosse butte, au cours du 3ème trait, sur des fonds de 36 à 40 mètres.

Deuxième phase d'exploration topographique : du 17 juillet de 6 h. à 16 h. destinée à compléter la prospection Nord dans les parages d'Ekoueta.

Lignes de sonde : 2 radiales (QR, ST) et 1 transversale (RS).

Troisième phase d'exploration topographique : du 21 juillet à 15 h. au 24 juillet à 12 h., entre Sette-Cama et la Pointe Panga. Base de départ : Sette-Cama (pylone).

Lignes de sonde : 6 radiales ( $\alpha\beta, \tau\delta, \epsilon\zeta, \eta\theta, \iota\kappa, \lambda\Delta$ ) et 5 transversales ( $\beta\delta, \delta\epsilon, \zeta\eta, \theta\iota, \kappa\lambda$ ).

Deuxième phase de chalutage des fonds prospectés : du 24 juillet à 13 h. au 26 juillet à 18 h.

Six traits de chalut de 2 heures sur les fonds de 16, 20, 60 et 100 mètres furent effectués sans accidents ni difficultés notables.

Le 27 juillet à 15 heures, arrivée à Pointe-Noire et fin de mission.

# RÉSULTATS

Nature des fonds - Délimitation des zones saines, aptes à être chalutées.

Les résultats ont permis de dresser deux cartes de pêche intéressantes, l'une le plateau continental compris entre la frontière de la Guinée espagnole et la latitude du Cap Lopez, l'autre la région comprise entre le Cap Lopez et la Pointe Panga.

On peut constater que, en dépassant les limites de la Convention, nous avons élargi le champ de prospection, poussant plus au Sud l'étude des fonds. Nous avons pensé, en effet, que notre étude serait incomplète sans la connaissance de la région de Nyanga, région déjà chalutée par les chalutiers basés à Douala et à Pointe-Noire, et présentant un intérêt certain pour la pêche.

## A — REGION COMPRENE ENTRE LA FRONTIERE DE LA GUINEE ESPAGNOLE ET LE CAP LOPEZ ( CARTE N° 1 )

Le plateau continental, assez étroit, sa plus grande largeur étant située à la latitude de l'estuaire du Gabon, a une superficie de 1810 milles carrés soit 6142 Km<sup>2</sup> dont 1760 peuvent être considérés comme fonds sains, propres à être chalutés. Nous les avons figurés en blanc sur la carte n° 1, les zones en grisé représentant les endroits où il est dangereux d'aventurer un filet sans risque de déchirure en raison de la présence de roches plus ou moins importantes, de coraux ou de fonds durs à roches isolées et coralligènes.

Trois zones différant tant par leur aspect que par la nature de leur peuplement peuvent être distinguées. Ce sont, dans l'ordre d'importance :

- une zone centrale située à l'Ouest de l'estuaire du Gabon, entre les parallèles 0° 13' N et 0° 40' N (en gros, Pointe Pongara - Cap Esterias). C'est la plus étendue et la plus riche, avec des fonds sablo-vaseux coquilliers à échinodermes (étoiles de mer, antedon) et à bryozoaires, devenant vaso-sableux à l'embouchure de la rivière du Gabon.

A part quelques roches isolées signalées sur la carte et quelques fonds durs à gorgones et balanes à partir des fonds de 50 mètres, les fonds sains s'étendent vers l'Ouest jusqu'à l'isobathe de 50 mètres dans l'Ouest du Cap Santa Clara, de 65 mètres à la hauteur de la Pointe Pongara, et jusqu'à 80 mètres à la hauteur du Cap Esterias.

Plus au large, entre les parallèles 0° 8' N et 0° 37' N, un couloir de 2 à 3 milles de largeur a été délimité, qui peut être intéressant pour la pêche, étant bordé de part et d'autre par de la roche. Limites : fonds de 70 et 90 mètres dans le Sud ; fonds de 70 à 120 mètres dans le Nord.

- une zone Nord assez étroite représentée par un couloir s'étendant des fonds de 20 mètres à 40 mètres et limitée dans sa partie Sud par un passage allant des fonds de 35 à 40 mètres qui la relie à la zone centrale.

- une zone Sud limitée à l'Ouest, à partir des fonds de 75 - 95 mètres, entre les latitudes 0° 3' N et 0° 23' S, par une falaise abrupte d'une quinzaine de mètres de hauteur. Les seuls fonds relativement sains vont de l'isobathe de 40 mètres à l'isobathe de 65 mètres dans la partie Nord et de 75 mètres dans la partie Sud. En deçà de l'isobathe de 40 mètres, les fonds sont plus irréguliers, plus tourmentés et, par le fait, présentent plus de risques pour le chalutage.

Entre les parallèles 0° 2' N et 0° 10' S et de la côte aux fonds de 38 - 40 mètres, les fonds sont représentés par du sable dur, tassé, dont la surface présente de fortes rides ("ridelles")

parallèles à la côte ; le chalutage y est rendu malaisé, on risque fort de déchirer le filet (corde de dos coupée) surtout si l'on ne prend pas la précaution de se mettre dans l'axe des rides.

Précisons que nos observations s'arrêtent, vers la côte à l'isobathe de 10 mètres, et vers le Sud au parallèle de 0° 19' S (Ekoueta). Entre Ekoueta et Port-Gentil nous avons, en effet, des fonds sableux irréguliers parsemés de coraux, peu intéressants pour la pêche (zone prospectée en 1952 par "La Gaillarde", premier bateau du Centre Océanographique de Pointe-Noire).

#### B — REGION COMPRISE ENTRE LE CAP LOPEZ ET LA POINTE PANGA (CARTE N° 2)

Le plateau, bien plus étendu qu'au Nord du Cap Lopez, offre un terrain de pêche plus intéressant. Au Sud d'Animba, sa plus petite largeur est de 25 milles et sa plus grande largeur de 38-40 milles. Sa superficie est de 10 100 km<sup>2</sup> environ dont près de 4 500 km<sup>2</sup> de fonds sains.

Deux zones peuvent être retenues pour le chalutage : une zone Nord, la plus étendue, entre le Cap Lopez et la Pointe Komandji et une zone Sud dans l'Ouest de Nyanga.

Quelques notices explicatives donnant des précisions sur la nature des fonds portés sur la carte s'imposent.

- Du cap Lopez à la Barre de l'Arabe : fonds sablo-vaseux, chalutables dans leur presque totalité. Quelques accidents de terrain et affleurements rocheux notamment entre les fonds de 49 et 56 m dans l'W d'Animba et entre les fonds de 25 et 45 m dans l'W de la Barre de l'Arabe.

- De la Barre de l'Arabe à la Pointe Sainte-Catherine, il existe une bande d'affleurements rocheux entre les isobathes de 25 à 45 m à la hauteur de la Barre de l'Arabe-Barre des Portugais et de 25 à 30 m à la hauteur de Fernan Vaz. Nous avons délimité cette bande, sur la carte n° 2, par deux traits en pointillé.

Alors que, de la Barre de l'Arabe au 1° 30' de latitude Sud, les fonds sont sains depuis les accores jusqu'à la bande d'affleurements signalée plus haut, à partir de cette latitude et vers le Sud la roche apparaît poussant une pointe jusqu'à l'isobathe de 50 m à la hauteur de Fernan Vaz.

- Dans l'Ouest de la Pointe Sainte-Catherine les fonds sains occupent une zone triangulaire comprise entre les isobathes de 55 et 115 mètres.

- Entre la Pointe Sainte-Catherine et la Pointe Komandji, un large couloir allant des fonds de 18 à 40 mètres (fonds sablo-vaseux) est intéressant pour la pêche parce que bordé par de la roche.

- Dans la région de Nyanga deux zones peuvent être prospectées : l'une côtière limitée vers le large par l'isobathe de 19-20 m, l'autre plus profonde comprise entre les fonds de 60 et 100-105 m (affleurements rocheux entre 70 et 75 mètres).

Remarque : les isobathes de 200 mètres dans l'Ouest de la Barre de l'Arabe-Barre des Portugais et de 100 mètres au Sud de Sette-Cama ont été rectifiées sur notre carte, ceux des cartes marines éditées jusqu'à présent n'étant pas conformes à la réalité.

# POISSONS

## LISTE DES ESPECES PECHEES DANS LES CHALUTAGES DE CONTROLE

Espèces soulignées : particulièrement abondantes dans les récoltes.  
Espèces en italique : ayant un intérêt économique certain.

### REQUINS et RAIES :

*HEPTRANCHIAS perlo* (Bonnat.) — (Perlon ou Grisot) — S. du Cap Lopez — Fonds inférieurs à 70 m.

*PARAGALEUS gruvelli* Budker — Espèce commune partout entre 20 et 70 m, très abondante dans les parages de l'Estuaire du Gabon.

*CARCHARHINUS falciformis* (Müll. et Henle) — S. du Cap Lopez — fonds inférieurs à 50 m (individus de taille inférieure à 1 m) espèce peu commune.

*SQUATINA oculata* Bon. (Ange de mer) — espèce assez commune entre 60 et 100 m au S. du Cap Lopez, rare au N.

*TORPEDO nobiliana* Bon. ) — espèces assez communes au S. du Cap Lopez, très côtières  
*TORPEDO torpedo* (L.) ) (15 à 25 m)

*RAJA miraletus* L. (Raie ocellée) — espèce très commune entre 50 et 120 m.

*RAJA straeleni* Poll — espèce rare capturée par le travers de Sette-Cama par 80 m de fond.

*TRYGON margarita* Gthr. — espèce peu commune ; S. du Cap Lopez entre 20 et 50 m.

### TELEOSTEENS MALACOPTERYGIENS :

*ILISHA dolloi* (Blgr) — espèce courante au S. du Cap Lopez entre 15 et 30 m.

*SARDINELLA aurita* C.V. — espèce pélagique capturée accidentellement au chalut ; des concentrations importantes de jeunes (Masoundji) ont été notées pendant toute la durée de campagne — surtout au S. du Cap Lopez.

*HARENGULA rouxi* Poll — espèce pélagique, capturée accidentellement au chalut au N. du Cap Lopez (Estuaire du Gabon).

*ANCHOVIELLA guineensis* Ross. et Bl. (Anchois) — espèce pélagique, capturée accidentellement au chalut entre le Cap Lopez et Animba.

*TRACHINOCEPHALUS myops* (Schn.) — espèce peu commune, capturée au S. du Cap Lopez sur des fonds de 70-110 m.

*SAURIDA parri* Norm. — espèce assez commune entre 60 et 120 m.

*PHYLLOGRAMMA regani* Pellgr. (Congre) — espèce commune entre 20 et 60 m.

*ARIUS heudeloti* C.V. (Mâchoiron) — espèce très commune entre 20 et 40 m particulièrement dans les parages du Cap Lopez jusqu'à Sette Cama.

HIPPOCAMPUS punctulatus Guich. — espèce peu commune dans les chalutages — vivant sur les fonds à Gorgones.

FISTULARIA tabaccaria L. )  
FISTULARIA villosa Klunz. ) (Flûtes de mer) — peu communes dans les chalutages; fréquentent surtout les fonds rocheux.

TELEOSTEENS ACANTHOPTERYGIENS :

*ZEUS faber mauritanicus* Desbr. (St. Pierre) — espèce assez commune surtout au S. du Cap Lopez, mais presque toujours d'assez petite taille — de préférence entre 50 et 100 m.

*ANTIGONIA capros* Lowe — espèce de profondeur — capturée exceptionnellement dans un chalutage à 150 m dans les parages de Fernan Vaz.

*CENTRARCHOPS chapini* Fowler — espèce rare, capturée une seule fois à proximité de fonds rocheux entre la Pte Panga et Nyanga.

*EPINEPHELUS aeneus* G. St. H. (Merou) — espèce commune, (surtout les exemplaires de taille moyenne ou petite) surtout à proximité des fonds rocheux entre 20 et 60 m.

*EPINEPHELUS alexandrinus* (C.V.) (Merou) — espèce moins commune que la précédente, car plus profonde (entre 70 et 150 m).

*EPINEPHELUS goreensis* (C.V.) (Merou) — espèce assez rare, n'a été capturée qu'à proximité de fonds rocheux entre la Pte Panga et Nyanga, par 70-100 m.

*SERRANUS* sp. aff. *scriba* (L.) — n'a été capturée qu'une fois dans les mêmes parages que l'espèce précédente.

*PARACENTROPRISTIS heterurus* Cad. — espèce côtière de fonds rocheux, quelques exemplaires capturés au N. de l'embouchure du Gabon.

*CHELIDOPERCA investigatoris* Alc. — espèce assez rare, profonde, capturée dans les parages de Nyanga, à proximité de fonds rocheux, par 80-150 m.

*PRIACANTHUS arenatus* C.V. — espèce commune entre 70 et 120 m, sur le coralligène, particulièrement abondante au N. du Cap Lopez.

*SYNAGROPS microlepis* Norm. — espèce profonde, capturée en petites quantités au delà de 70 m.

*LATILUS semifasciatus* Norm. — espèce peu commune, capturée dans les parages de Nyanga entre 80 et 150 m.

*TRACHURUS trecae* Cad. (Chinchard) — espèce grégaire, capturée en abondance dans les parages de l'Estuaire du Gabon et ceux du Cap Lopez.

*VOMER setipinnis* (Mitch.) (Mussolini) — espèce grégaire, pélagique, littorale, a été capturée en abondance au N. du Cap Lopez et surtout dans les parages de l'Estuaire du Gabon.

*CHLOROSCOMBRUS chrysurus* (L.) — espèce assez commune, entre 20 et 50 m dans les parages de l'Estuaire du Gabon, moins abondante ailleurs.

*RACHYCENTRON canadum* (L.) — espèce rare, un seul exemplaire capturé, à proximité de fonds rocheux entre la Pte Panga et Nyanga.

*LUTJANUS goreensis* (C.V.) — espèce assez commune dans les parages de l'Estuaire du Gabon; littorale, pénètre dans les lagunes et les estuaires.

LUTJANUS agennes Blkr. — mêmes caractéristiques que la précédente.

LUTJANUS maltzani St. — petite espèce très abondante dans les parages de l'Estuaire du Gabon.

(Ces 3 espèces sont connues sous le nom de "Rouges").

GERRES melanopterus Blkr. — espèce très littorale, capturée en abondance, dans les parages du Cap Lopez par petits fonds.

BRACHYDEUTERUS auritus (C.V.) (Pelon) — espèce grégaire, vivant en bancs, très commune sur les fonds de 15 à 40 m.

POMADASYS jubelini (C.V.) — espèce très abondante, sauf au N. de l'Estuaire du Gabon, par fonds de 25 à 50 m.

POMADASYS suillus (C.V.) — espèce capturée en relative abondance dans les parages de l'Estuaire du Gabon — littorale.

DIAGRAMMA macrolepis Blgr. — espèce rare, capturée à un seul exemplaire, à proximité de fonds rocheux, entre la Pte Panga et Nyanga.

PLECTORHYNCHUS mediterraneus (Guich.) — mêmes conditions que l'espèce précédente.

OTOLITHUS senegalensis C.V. (Bars) — espèces très communes, surtout la première au S. du Cap Lopez, rare au N. du Cap fonds de 15 à 50 m.  
OTOLITHUS macrognathus (Blkr.)

SCIAENA mbizi Poll — (Maigre ou Courbine) — espèce récoltée sporadiquement dans les parages de l'Estuaire du Gabon et au S. du Cap Lopez, fonds de 30 à 70 m.

LARIMUS peli Blkr (Madongos) — espèce très abondante, sur les fonds de 15 à 50 m au S. du Cap Lopez.

UMBRINA valida Jord. et G. — espèce assez profonde, capturée en une certaine abondance sur les fonds de 70-150 m entre la Pte Panga et Nyanga.

DENTEX filusus V. — espèce représentée par quelques individus de grande taille, capturés à proximité de fonds rocheux entre la Pte Panga et Nyanga.

DENTEX canariensis St — espèce commune, pêchée en abondance sur les fonds à coralligène et à proximité des fonds rocheux entre 40 et 70 m, absente des parages de l'Estuaire du Gabon.

DENTEX angolensis Poll et Maul — espèce très commune, sur les fonds analogues à ceux de l'espèce précédente.

DENTEX congoensis Poll — espèce très commune, de taille nettement plus faible que les précédentes, plus abondante que les autres espèces au N. du Cap Lopez, proportions inversées au S. du Cap Lopez, absente dans les parages de l'Estuaire du Gabon.

(Ces 4 espèces sont connues sous le nom de "Dorades").

PAGRUS ehrenbergi C.V. (Pagres) — espèce commune partout sur les fonds sableux et sablo-vaseux entre 20 et 70 m.

PAGRUS auriga Val. — espèce récoltée en relative abondance sur les fonds de 70 m entre la Pte Panga et Nyanga.

PAGELLUS belloti St. (Pageaud) — espèce très commune partout, entre 15 et 80 m.

*COLEOSMARIS nigricauda* Norm. — espèce assez rare capturée dans les parages de Nyanga entre 50 et 80 m.

*SMARIS macrophthalmus* Cad. — espèce assez profonde, n'a été capturée en abondance que dans les parages du Cap Lopez, par 90-110 m de fond.

*UPENAEUS prayensis* C.V. (Rougets-barbets) — espèce commune sur les fonds sableux à coralligène et à proximité des roches, entre 40 et 70 m, paraît rare ou absent au S. de Sette-Cama.

*DREPANE punctata* (L.) (Disques) — espèce très littorale, n'a été rencontrée en abondance, que dans les parages du Cap Lopez, sur petits fonds.

*CHAETODON hoefleri* St. (Poissons-papillons) — espèces fréquentant les fonds à gorges ou les zones rocheuses.  
*CHAETODON marcellae* Poll

*BODIANUS iagonensis* (Bowd.) — espèce de biotope rocheux, n'a été capturée qu'entre la Pte Panga et Nyanga.

*XYRICHTHYS novacula* (L.) — espèce côtière, de fonds rocheux, capturée dans les parages de Nyanga.

*TRACHINUS radiatus* C. (Vives) — espèces de fonds sableux avec roches à proximité, ont été surtout capturées entre la Pte Panga et Nyanga.  
*TRACHINUS armatus* (Schl.)  
*TRACHINUS lineolatus* Fish.

*URANOSCOPUS albesca* Reg. (Uranoscopes) — espèces de fonds sableux, communes mais jamais en grand nombre entre 40 et 100 m.  
*URANOSCOPUS polli* Cad.  
*URANOSCOPUS cadenati* Poll

*BROTULA barbata* (Schn.) — espèce commune, qui n'a cependant été pêchée qu'en petit nombre d'exemplaires sur les fonds sablo-vaseux entre 50 et 100 m au S. du Cap Lopez.

*CARAPUS* (Fierasfer) *imberbis* (L.) — espèce très commune, commensale d'une Holothurie, fréquente sur les fonds sableux entre 80 et 120 m au S. du Cap Lopez.

*SCOMBER japonicus* Houtt. (Maquereau) — espèce pélagique capturée accidentellement au chalut, sur les fonds de 100-150 m au S. du Cap Lopez.

*TRICHIURUS lepturus* L. (Sabre ou Ceinture) — espèce très abondante sur tous fonds et à toutes profondeurs, au S. du Cap Lopez.

*PARACUBICEPS ledanoisi* Bel. — espèce assez commune, grégaire n'a cependant été pêchée en abondance qu'entre le Cap Lopez et Sette Cama, sur fonds de 60 à 100 m et au S. de l'Estuaire du Gabon.

*PONTINUS accraensis* Norm. — espèce assez commune, mais profonde, n'a été pêchée qu'entre le Cap Lopez et Sette Cama, par 70-120 m.

*SCORPAENA angolensis* Norm — espèces assez communes, de petite taille au N. du Cap Lopez, souvent de bonne taille au S., capturées sur les fonds sableux et coralligène ou à proximité de roches entre 30 et 100 m.  
*SCORPAENA normani* Cad.  
*SCORPAENA stephanica* Cad.  
*SCORPAENA gaillardae* Roux

(Ces 5 espèces sont connues sous le nom de "Rascasses").

*LEPIDOTRIGLA cadmani* Reg. — espèces communes partout entre 40 et 100 m.  
*LEPIDOTRIGLA laevispinnis* Bl. et Ducre.



*TRIGLA lineata* C.V. — espèces communes, surtout la dernière, sur les fonds  
*TRIGLA gabonensis* Poll et Roux de 25 à 70 m.

(Ces 4 espèces sont connues sous le nom de "Grondins").

*PERISTEDION cataphractum* (L.) — espèce assez profonde, n'a été capturée qu'au S. du Cap Lopez, sur des fonds de 80-100 m à proximité des zones rocheuses.

*CEPHALACANTHUS volitans* (L.) — espèce littorale, capturée entre 30 et 50 m à proximité de fonds rocheux.

*PLATYCEPHALUS gruveli* Pellgr. — espèce sublittorale, capturée surtout dans le N. de l'Estuaire du Gabon, entre 30 et 60 m à proximité de fonds rocheux.

*OSTRACION tricomis* L. (Coffre) — quelques exemplaires ont été capturés au N. de l'Estuaire du Gabon, sur des fonds à Gorgones.

*BALISTES capriscus* Gm.

*BALISTES forcipatus* Gm.

*ALUTERUS punctatus* Ag. espèces des fonds sableux à coralligène entre 40 et 70 m.

*ALUTERUS blankerti* Metz.

*STEPHANOLEPIS hispidus* (L.)

*SPHYRAENA sphyraena* (L.) (Bécunes) — espèces d'eau saumâtre — de grands exem-  
*SPHYRAENA guachancho* C.V. plaires de la 1ère espèce ont été capturés dans  
les parages de l'Estuaire du Gabon — de nombreux jeunes de la 2ème espèce, un peu par-  
tout aux environs des estuaires ou débouchés de lagunes, par petits fonds.

*PENTANEMUS quinquarius* (L.) (Capitaines) — espèce littorale de petite taille, n'a été cap-  
turée en abondance que dans les parages de Nyanga par petits fonds.

*POLYDACTYLUS quadrifilis* (C.V.) (les vrais "Capitaines") — espèce atteignant une forte  
taille, n'a été capturée qu'en petit nombre, par fonds moyens au S. du Cap Lopez.

*GALEOIDES decadactylus* (Bl.) (Plexiglass) — espèce très commune, littorale, pêchée abon-  
damment au S. du Cap Lopez.

*PSETTODES belcheri* Ben. (Fletans) — espèce capturée en relative abondance dans les parages  
de l'Estuaire du Gabon entre 25 et 50 m.

*SCYACIUM micrurum* Ranz.

*CITHARICHTHYS stampfli* (Steind.) (Plies, Carrelets) — espèces peu communes, sauf la  
*EUCITHARUS linguatula* (L.) dernière qui est beaucoup plus littorale.

*BOTHUS podas* (Delar) — espèce peu commune, un seul exemplaire capturé au N. de l'Es-  
tuaire du Gabon par 40 m de fond.

*CYNOGLOSSUS lagoensis* Reg.

*CYNOGLOSSUS senegalensis* (Kaup) (Soles) — espèces littorales, communes, capturées en  
abondance au S. du Cap Lopez entre 25 et 60 m.

*CYNOGLOSSUS monodi* Chab.

*PEGUSA triophthalmus* (Blkr.)

*PEGUSA lascaris* (Ris.)

*DICOLOGLOSSA cuneata* (Pyl.)

— Ces petites soles, ont été capturées sporadiquement un  
peu partout entre 20 et 50 m.

*LAGOCEPHALUS laevigatus* (L.)

(Tetrodons) — espèces littorales, plus ou moins grégaires,  
*SPHAEROIDES spengleri* Bl. communes partout.

*CHILOMYCTERURUS spinosus* (L.) ) — ces Tetrodons épineux, ont été constamment ren-  
*CHILOMYCTERURUS reticulatus* (L.) ) contrés entre 25 et 70 m.

CHIROLOPHIUS kempii Norm. (Baudroies ou Lottes) — Quelques exemplaires sur fonds sablo-  
vaseux entre 70 et 120 m au S. du Cap Lopez.

ANTENNARIUS senegalensis Cad. ) — quelques exemplaires : la lère espèce  
ANTENNARIUS pardalis (Val.) (Poules de mer) entre 80 et 100 m, pour la seconde entre 20  
et 30 m, au S. du Cap Lopez.

## RICHESSSE DES FONDS ABONDANCES RELATIVES EN POISSONS DES DIFFERENTES ZONES

S'il est difficile de connaître l'importance absolue de la population de poissons d'une région donnée, si sa concentration ne peut être calculée que de façon très approximative, il est par contre plus aisé de calculer l'importance relative des densités de poissons de différentes zones. On se base, pour ce faire, sur les quantités de poissons pêchées par effort de pêche unitaire par un bateau ayant un pouvoir de pêche connu et travaillant aux différents endroits, dans les mêmes conditions.

L'indice de densité est la quantité de poissons pêchés par effort unitaire. L'abondance relative de poissons est obtenue en multipliant l'indice de densité par la superficie de la région.

Afin de rendre nos résultats directement utilisables, nous avons cherché à nous placer dans les mêmes conditions que les chalutiers travaillant depuis plusieurs années sur les côtes du Sud Gabon et du Congo.

Ainsi avons nous retenu comme unité standard, pour le calcul du pouvoir de pêche, un bateau du type "Orangà" (de l'armement SOPECOBA basé à Douala) dont les caractéristiques sont les suivantes : 28 m de longueur hors-tout, jauge brute de 180 tonneaux, moteur Diesel de 330 CV (MWM). Dimension des mailles du chalut utilisé : 25 mm (cul du chalut).

L'unité d'effort de pêche représente une journée de 12 heures de pêche effective, soit : 6 traits de 2 heures.

Pour le calcul des indices de densité, nous avons considéré, non pas la totalité des quantités de poissons, mais les quantités de poissons "commercialisables". Nous entendons par "commercialisables" les espèces de poissons vendus sur les marchés de la côte — de Douala à Pointe-Noire — telles que Bars, Capitaines, Daurades grises, Soles ..., et ayant une taille suffisante pour être vendues. Les chalutiers rejettent, en effet, à la mer tous les poissons ne présentant pas une qualité marchande (parce que non appréciés par la population) ou trop petits (friture).

Nos indices de densité représentent donc les quantités de poissons "commercialisables" pêchées par effort unitaire (une journée de 12 heures de pêche effective) par un chalutier du type "Oranga". En d'autres termes, c'est le tonnage qu'aurait pu faire un bateau de ce type travaillant dans les mêmes conditions et aux mêmes endroits, à l'époque où notre prospection a été faite.

Pour avoir une idée de la densité moyenne et de l'abondance relative moyenne de poissons d'une région, nous avons divisé cette région en plusieurs secteurs ; chaque secteur a été prospecté, autant que faire se pouvait, à des profondeurs différentes.

### A — REGION SITUEE AU NORD DU CAP LOPEZ (CARTE N° 1)

Trois secteurs ont été retenus :

Zone A : zone centrale dans l'Ouest de l'Estuaire du Gabon, comprise entre les latitudes 0° 37'N — hauteur du Cap Esterias — et 0° 18'N — hauteur de la Pointe Pongara. Superficie de la zone prospectée : 200 mil.2 (1 mil. = 1 mille nautique).

- Fonds de 28 à 50 mètres — Date : 30 juin 1960 de 7 h 00 à 19 h 20.  
 Nombre de traits de 2 h : 5  
 Quantité pêchée : 3 000 kilos  
 Indice de densité : 3,600 tonnes.
- Fonds de 30 à 50 mètres (3 traits) et de 50 à 62 mètres (2 traits) — Date : le 1er juillet 1960 de 6 h 30 à 19 h 00.  
 Nombre de traits de 2 h : 5  
 Quantité pêchée : 1 200 kilos  
 Indice de densité : 1,440 tonne.
- Fonds de 29 à 40 mètres — Date : 2 juillet 1960 de 6 h 30 à 13 h 00.  
 Nombre de traits de 2 h : 2 1/2  
 Quantité pêchée : 525 kilos  
 Indice de densité : 1,260 tonne.

Indice moyen de densité pour l'ensemble de la zone A : 2,100 tonnes.

Zone B : zone Nord située entre les latitudes 0° 37'N — Cap Esterias — et 1° 00'N (Guinée espagnole) — superficie prospectée : 100 mil.2.

- Fonds de 38 à 40 mètres — le 2 juillet 1960 de 16 h 00 à 18 h 00.  
 Nombre de traits de 2 h : 1  
 Quantité pêchée : 75 kilos  
 Indice de densité : 0,450 tonne.

Zone C : zone située au Sud du 0° 18' de latitude Nord (Pointe Pongara) — superficie prospectée : 113 mil.2.

- Fonds de 50 à 70 m — Date : 27 juin 1960 de 6 h 50 à 18 h 10.  
 Nombre de traits de 2 heures : 3  
 Quantité pêchée : 375 kilos  
 Indice de densité : 0,750 tonne.
- Fonds de 20 à 30 mètres — Date : 28 juin 1960 de 6 h 30 à 18 h 30.  
 Nombre de traits de 2 heures : 4  
 Quantité pêchée : 900 kilos  
 Indice de densité : 1,350 tonne.

Indice moyen de densité pour l'ensemble de la zone C : 1,050 tonne.

La densité moyenne pour l'ensemble de la région prospectée (zone A + zone B + zone C) est de :

$$\frac{(2,1 \times 200) + (0,45 \times 100) + (1,05 \times 113)}{413} = 1,4$$

#### Composition des apports

Les poissons " rouges " (poissons du large) envahissent le plateau continental et remontent jusqu'à la côte durant la saison sèche (de juin à septembre), et constituent la majorité des apports. Nous avons, en pourcentages :

— sur les fonds inférieurs à 40 mètres :

40 % de Daurades (*Dentex congoensis*), de Pageots (*Pagellus bellottii*), de Pagres (*Pagrus ehrenbergii*).

40 % de poissons côtiers tels que Daurades grises (*Pomadasys jubelini* et *Pomadasys suillum*), Pelons (*Brachydeuterus auritus*), Mussolinis (*Vomer setapinnis*).

20 % de divers : Mérours (*Epinephelus aeneus*), Raies (*Raia miratelus*), Flétans (*Psettodes belcheri*), poissons-soleil (*Priacanthus arenatus*), Grondins (*Lepidotrigla laevispinnis* et *Trigla gabonensis*) — Quelques rougets (*Upeneus prayensis*).

— sur les fonds supérieurs à 40 mètres :

70 % de Daurades (*Dentex congoensis*) ; de Pageots (*Pagellus bellottii*), de Pagres (*Pagrus ehrenbergii*), de faux-chinchards (*Paracubiceps ledanoisi*).

20 % de poissons de roche : Mérous (*Epinephelus aeneus*), Rouges (*Lutjanus agennes* et *Lutjanus maltzani*), Dentés (*Dentex canariensis*) — et de Rougets (*Upeneus prayensis*).

10 % de divers : Grondins, Flétans, Raies, Rascasses.

Remarque : le fait que les espèces de petite taille, telles que *Dentex congoensis* et *Pagellus bellottii*, forment la majorité du stock-poisson, explique le tonnage peu élevé de poissons mis en cale par unité d'effort. Nous pensons qu'en saison chaude (d'octobre à mai) où les poissons côtiers remplacent certainement les poissons du large, tout au moins dans le secteur côtier, la densité moyenne doit varier entre 2,2 et 2,5.

#### B — REGION SITUEE AU SUD DU CAP LOPEZ (CARTE N° 2)

Cinq zones de pêche ont été considérées et prospectées :

Zone 1 : Du Cap Lopez à la rivière Animba.

a) Secteur côtier — (fonds de 10 à 30 mètres) — Superficie : 110 mil.2

— fonds de 10 à 15 mètres — Date : le 8 juillet 1960 de 10 h à 16 h00.

Nombre de traits de 2 heures : 2

Quantité pêchée : 900 kilos

Indice de densité : 2,7 tonnes.

— fonds de 22 à 25 mètres — Date : le 16 juillet 1960 de 10 h00 à 12 h00.

Nombre de traits de 2 heures : 1

Quantité pêchée : 1200 kilos

Indice de densité : 3,6 tonnes.

Indice moyen de densité : 3,15.

Composition des apports

60 % de Disques (*Drepane punctata*) et Bars (*Otolithus macrognathus*).

40 % de Capitaine (*Galeoides decadactylus*), Soles (*Cynoglossus* sp.)

Mâchoirons (*Arius heudeloti*), Mussolinis, Pelons ...

b) Secteur profond (de 50 à 100 mètres) — Superficie : 80 mil.2

— fonds de 50 mètres — Date : le 16 juillet 1960 de 15 h00 à 17 h00.

Nombre de traits de 2 heures : 1

Quantité pêchée : 150 kilos

Indice de densité : 0,9 tonne

Composition des apports

90 % de Daurades (*Dentex congoensis*) et Pageots (*Pagellus bellottii*).

10 % de Soles (*Cynoglossus* sp.), Raies, Grondins, (*Trigla gabonensis*)...

Zone 2 : de la rivière Animba à Fernan Vaz.

a) Secteur côtier (de 10 à 50 mètres — Superficie : 540 mil.2).

— fonds de 20 à 24 m (Barre des Portugais-Fernan Vaz) — Date : le 14 juillet 1960.

Nombre de traits de 2 heures : 2

Quantité pêchée : 1 800 kilos

Indice de densité : 5,4 tonnes.

— Fonds de 30 à 50 mètres (Barre des Portugais-Fernan Vaz) — Date : le 14 juillet 1960 de 12 h00 à 14 h00.

Nombre de traits de 2 heures : 1

Quantité pêchée : 750 kilos

Indice de densité : 3,0 tonnes.

Indice moyen de densité : 4,2.

Composition des apports

De la côte à 30 mètres 60 à 70 % de très beaux poissons : Disques, Daurades grises (*Pomadasys jubelini*), Bars (*Otolithus macrognathus* et *O. senegalensis*) —

30 à 40 % de Madongos (*Larimus peli*).

De 30 à 50 mètres les Daurades grises et les Bars sont de moins en moins abondants et sont remplacés par des Pageots (*Pagellus bellottii*).

b) Secteur profond (de 50 à 150 mètres) — Superficie : 390 mil.2

— Fonds de 110 et 150 mètres (Animba-Barre des Portugais) — Date : le 14 juillet 1960 de 18 h00 à 20 h00 et le 15 juillet 1960 de 7 h00 à 12 h30.

Nombre de traits de 2 heures : 3

Quantité pêchée : 2 400 kilos

Indice de densité : 4,8

— Fonds de 75 à 80 mètres (Animba-Barre des Portugais) — Date : le 15 juillet 1960 de 14 h30 à 18 h15.

Nombre de traits de 2 heures : 2

Quantité pêchée : 1 200 kilos

Indice de densité : 3,6.

Indice moyen de densité : 4,2.

Composition des apports

80 % de Daurades roses (3/4 *Dentex congoensis* ; 1/4 de *Dentex angolensis*) et de poissons-soleil (*Priacanthus arenatus*).

20 % de Grondins (*Trigla gabonensis*), Chinchards (*Trachurus trecae*), faux-chinchards (*Paracubiceps ledanoisi*), Rascasses (*Pontinus accraensis*), *Smaris melanurus* ...).

Zone 3 : Pointe Sainte-Catherine — Fonds de 15 à 35 mètres — Superficie : 90 mil.2 — Date : le 13 juillet 1960 de 11 h30 à 18 h35.

Nombre de traits de 2 heures : 2

Quantité pêchée : 900 kilos

Indice de densité : 2,7.

Composition des apports

A la côte (fonds de 15 à 30 m) 50 % de Madongos (*Larimus peli*).

40 % de Daurades grises, Bars, Capitaines.

10 % de Mâchoirons, Pageots (*P. bellottii*).

Au large (à partir des fonds de 30 m) 90 % de Pageots (*Pagellus bellottii*).  
10 % de Soles (*Cynoglossus* sp.), Rougets (*Upeneus prayensis*).

Zone 4 : Couloir de la Pointe Sainte-Catherine à la Pointe Komandji. — Fonds de 18 à 40 m  
— Superficie : 138 mil.2 — Date : le 13 juillet 1960 de 7 h00 à 11 h30.  
Nombre de traits de 2 heures : 2  
Quantité pêchée : 1200 kilos  
Indice de densité : 3,6

#### Composition des apports

50 % de Daurades grises (*Pomadasys jubelini*).  
40 % de Bars, Capitaines (*Galeoides*) Dentés (*Dentex canariensis*), Pagres (*Pagrus ehrenbergii*).  
20 % de Madongos, Mâchoirons (*Arius* sp.), Pageots (*P. bellottii*).

#### Zone 5 : Nyanga

a) Secteur côtier jusqu'à l'isobathe de 20 mètres — Superficie : 40 mil.2 — Date le 24 juillet 1960 de 13 h00 à 18 h30.  
Nombre de traits de 2 heures : 2  
Quantité pêchée : 1350 kilos  
Indice de densité : 4,05

#### Composition des apports

50 % de Bars (*O. macrognathus* et *O. senegalensis*).  
50 % de Capitaines (*Galeoides*), Barbillons (*Pentanemus quinquarius*), Madongos, Mâchoirons, Soles (*Cynoglossus* sp.).

b) Secteur profond (entre Nyanga et la Pointe-Panga) — Couloirs de 65 à 70 mètres et de 100 mètres — Date : le 25 juillet 1960 de 11 h à 17 h.  
Nombre de traits de 2 heures : 3  
Quantité pêchée : 2100 kilos  
Indice de densité : 4,2

#### Composition des apports

La presque totalité est composée de gros poissons de roche dont la taille est comprise entre 30 et 90 cm. Les principaux sont : Dentés (*Dentex canariensis* et *Dentex Filosus*), Pagres (*Pagrus ehrenbergii* et *Pagrus auriga*), Mérous (*Epinephelus aeneus* et *E. Zavlawskii*), Ombrines (*Umbrina valida*), *Diagramma macrolepis*, Rouges (*Lutjanus* sp.) ; Pageots (*Pagellus bellottii*) de grande taille.

Si nous omettons le secteur profond de Nyanga dont le tonnage pêché est fonction des passages irréguliers de poissons de roche, nous obtenons comme densité moyenne de l'ensemble de la région située au Sud du Cap Lopez (zones 1 à 5) :

Densité moyenne :

$$\frac{(3,15 \times 110) + (0,9 \times 80) + (4,2 \times 540) + (4,2 \times 390) + (2,7 \times 90) + (3,6 \times 138) + (4,05 \times 40)}{1.388} = 3,765$$

## CONCLUSION

De ce qui précède, il ressort que le plateau continental situé au Sud du Cap Lopez présente des avantages certains pour la pêche, comparé à celui s'étendant du Cap Lopez à la Guinée espagnole.

Outre que la superficie des fonds chalutables y est plus grande d'environ trois fois, la densité de poissons y est également plus élevée. Le rapport de densité de poissons entre

les deux régions est de  $\frac{3,765}{1,400}$  soit 2,7 environ à l'avantage de la région située au Sud du Cap Lopez tout au moins durant la période où nos observations ont été faites.

Le rapport entre les abondances relatives est de 8, c'est-à-dire que le stock-poisson serait 8 fois plus important au Sud qu'au Nord du Cap Lopez. Il permet donc :

- un tonnage journalier (quantité pêchée par effort unitaire) plus grand ;
- une pêche plus intensive.

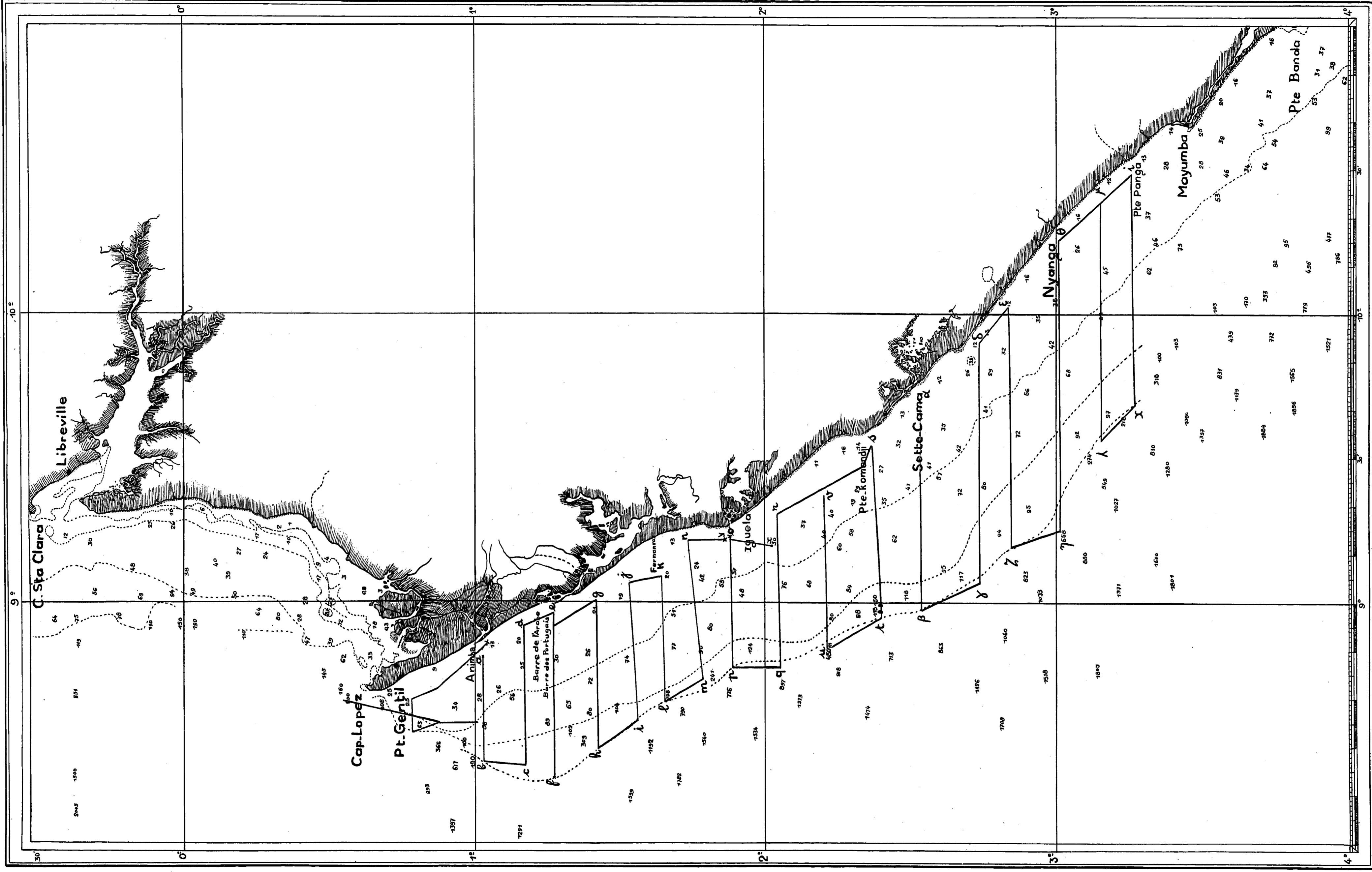
Cette mire doit être lisible dans son intégralité  
Pour A0 et A1: ABERPFTHLJDGQUVWVMSZXKY

zsaeocmuvnwvixrfkbbdpgqjlt 7142385690

Pour A2/A3: ABERPFTHLJDGQUVWVMSZXKY

zsaeocmuvnwvixrfkbbdpgqjlt 7142385690

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20



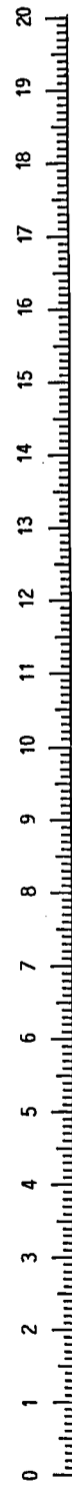
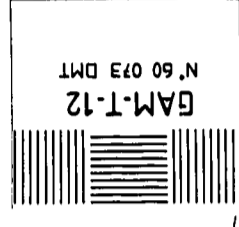


Cette mire doit être lisible dans son intégralité  
Pour A0 et A1: ABERPFTHLJDDCGQVWVWNSZXKY

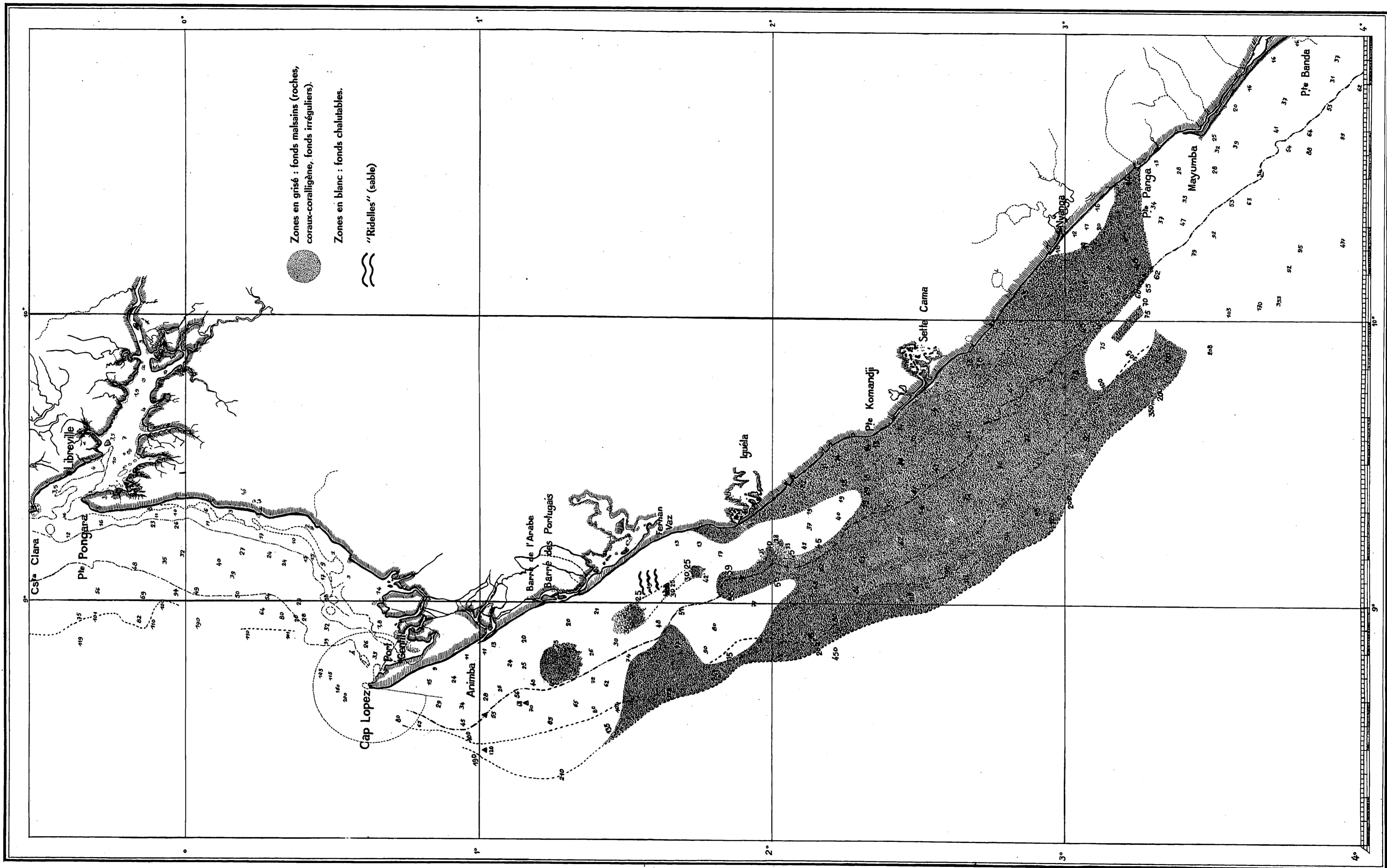
zsaocmvvwxirfkhbdpqgijt 7142385690

Pour A2/A3/A4: ABERPFTHLJDDCGQVWVWNSZXKY

zsaocmvvwxirfkhbdpqgijt 7142385690



# CARTE n° 2



Zones en grisé : fonds malsains (roches, coraux-corailligène, fonds irréguliers).

Zones en blanc : fonds chalutables.

"Ridelles" (sable)

Cette mire doit être lisible dans son intégralité

Pour A0 et A1: ABERPFTHLJDGOUVWMSZXXY

zsaocmuvnwxfkfbdpqgyjt 7142385690

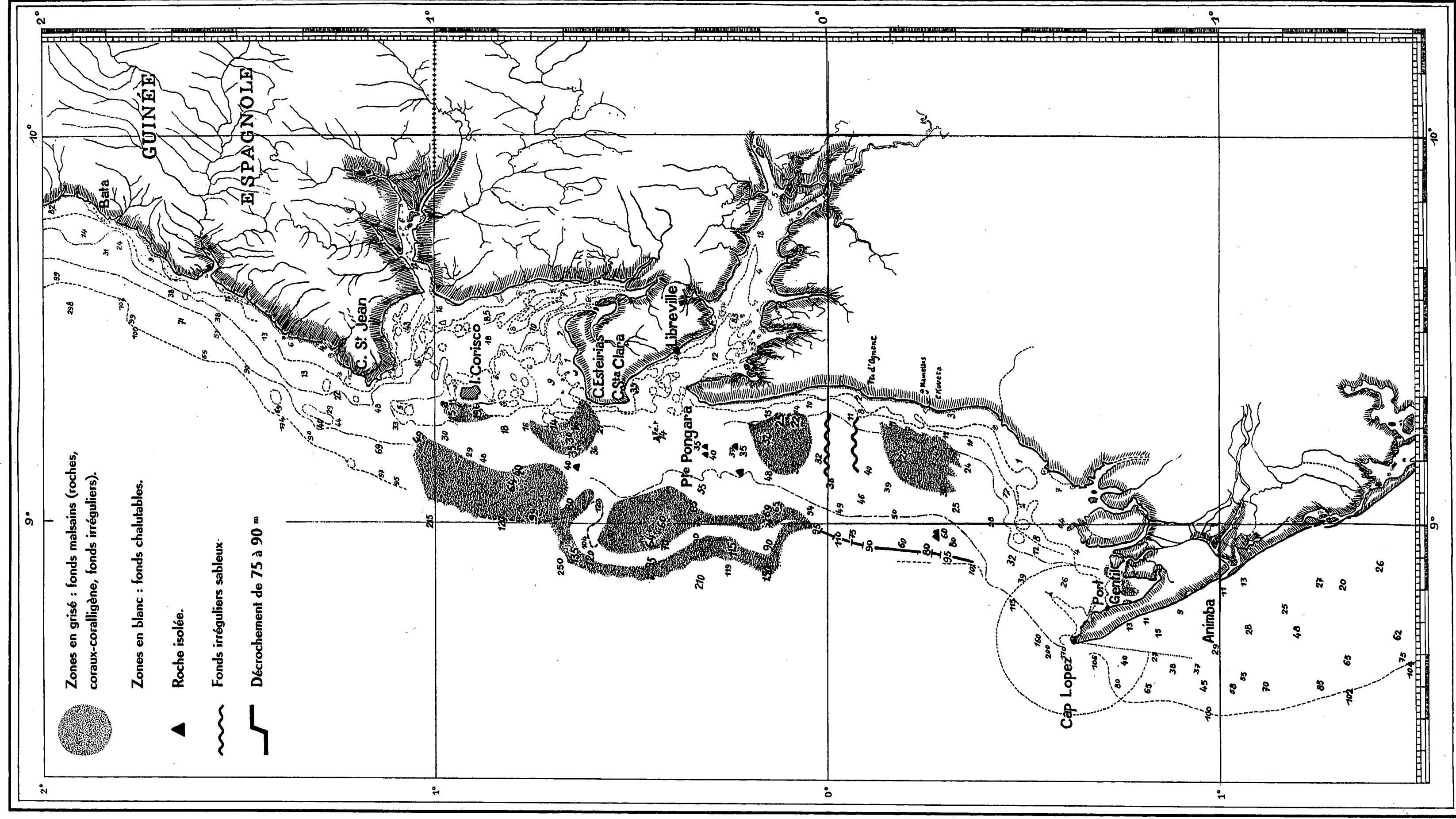
Pour A2A3A4: ABERPFTHLJDGOUVWMSZXXY

zsaocmuvnwxfkfbdpqgyjt 7142385690

GAM-T-12  
N° 60 073 DMT

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

# CARTE n° 1



Cette mire doit être lisible dans son intégralité

Pour A0 et A1: ABERPFTHLJDQCGQUVWMSZXKY

zsaocmuvvwxirfkhdpggyjt 7142385690

Pour A2, A3 et A4: ABERPFTHLJDQCGQUVWMSZXKY

zsaocmuvvwxirfkhdpggyjt 7142385690

GAM-T-12

N° 60 073 DMT

